



PATINAGECANADA

Cahier du patineur



Saison 2018-2019

Nom du patineur : _____

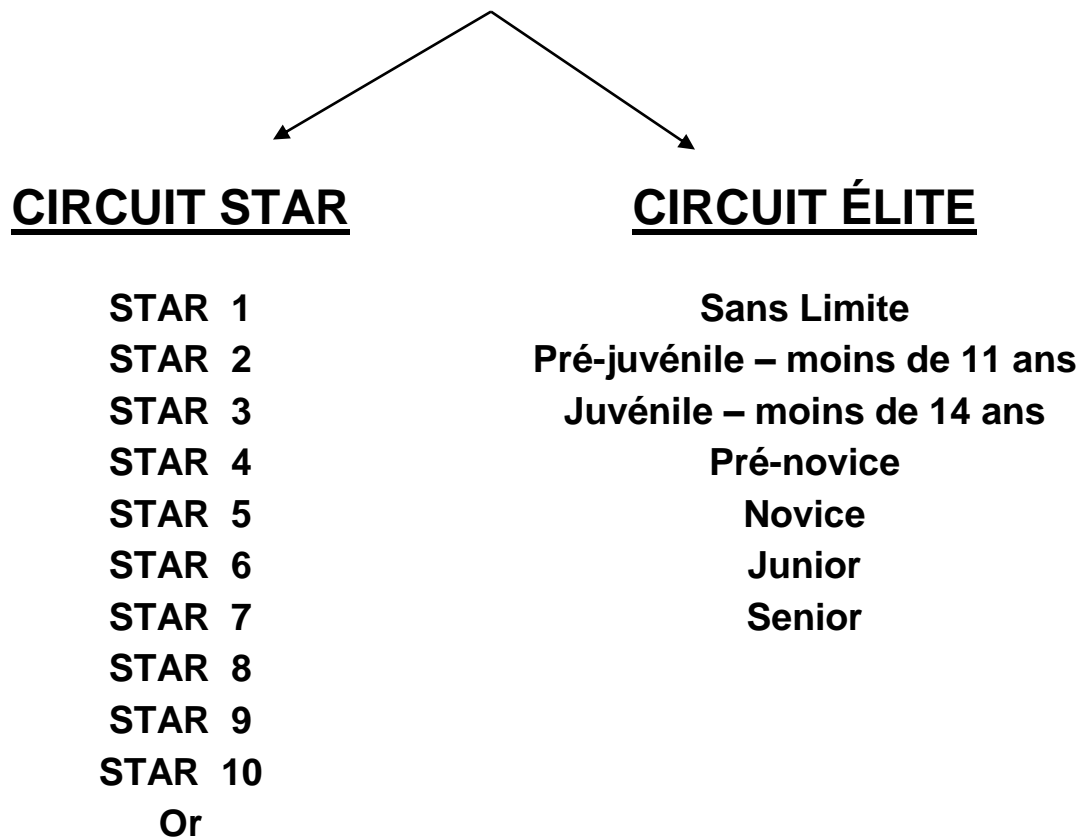
INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce *Cahier du patineur* a trois buts :

1. Donner au patineur un suivi de sa progression et de ce qu'il lui reste à accomplir.
2. Aider les parents à connaître les étapes par lesquelles leurs enfants doivent passer pour se rendre à atteindre leurs buts.
3. Faciliter la compilation des points pour les lauréats ainsi que pour l'obtention des solos/spots pour la revue sur glace.

Vous trouverez la structure proposée des compétitions 2018-2019 de Patinage Québec.

STRUCTURE DES COMPÉTITIONS PATINAGE PLUS (étapes 4 à 6)



Périodes de comptabilisation des points

La compilation des points des tests et des compétitions se fait tout au long de l'année à l'aide des photocopies de résultats que vous remettez. Ces copies sont essentielles, car elles doivent être soumises avec l'envoi de la liste de nos candidats à la région et détermineront par le fait même les lauréats du club et la détermination des solos et spots.

Il est très important que vous compreniez qu'il est de **votre responsabilité** de nous remettre vos résultats **avant la date du 31 décembre**. Nous ne pouvons compiler les résultats que nous n'avons pas reçus.

Patineurs STAR

Les points sont comptabilisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Si un patineur chevauche deux catégories pendant la même année :

- Ses trois meilleurs résultats de compétitions sont retenus pour comptabiliser le total des points.
- Ses points sont répartis par catégorie afin de déterminer dans laquelle il a performé le mieux pour les lauréats.
- Le patineur sera considéré – à son avantage – comme faisant partie de la catégorie dans laquelle il a récolté le plus de points. On lui attribue l'ensemble de ses points comme étant de cette catégorie pour les solos et spots.

Il n'y a aucune limite d'âge pour les lauréats du club.

L'âge limite de chaque catégorie pour les solos et spots est précisé en page 8.

Patineurs Élites

Les points sont comptabilisés après les championnats de section B de 2018 jusqu'au championnat de section B 2019 inclusivement.

PATINEURS STAR 2018-2019

Les points sont comptabilisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Critères patineurs STAR

Simple

STAR 1-2-3-4Ne doit avoir passé aucune partie du test de style-libre STAR 6 (senior bronze).

STAR 5.....Ne doit avoir passé aucune partie du test de style-libre STAR 8 (junior argent).

STAR 6-7-8-9-10-ORPeut avoir réussi le test STAR 5 (junior bronze) de style libre au complet.

Sans limites moins de 7 ans (dames) : être âgés de moins de 7 ans le 1^{er} juillet.

Sans limites moins de 8 ans (dames) : être âgés de moins de 8 ans le 1^{er} juillet.

Sans limites moins de 9 ans (dames et messieurs) : être âgés de moins de 9 ans le 1^{er} juillet.

Sans limites moins de 10 ans (dames) : être âgés de moins de 10 ans le 1^{er} juillet.

Couple

Pré-JuvenileAvoir réussi le test complet Junior bronze de style libre ou un test de niveau supérieur et doivent être âgés de moins de 14 ans le 1^{er} juillet.

JuvenileAvoir réussi le test complet Junior bronze de style libre ou un test de niveau supérieur et doivent être âgés de moins de 16 ans le 1^{er} juillet.

Danse

Pré-Juvenile A....Avoir réussi le test complet Junior bronze de danse ou un test de danse de niveau supérieur et être âgés de moins de 14 ans le 1^{er} juillet.

Pré-Juvenile B....Avoir réussi une danse du test préliminaire de danse ou un test de danse de niveau supérieur et être âgés de moins de 14 ans le 1^{er} juillet.

JuvenileAvoir réussi le test complet Junior bronze de danse ou un test de danse de niveau supérieur et être âgés de moins de 16 ans le 1^{er} juillet.

Bénéfices d'un patineur STAR :

- Éligibles à une bourse d'encouragement au développement du patineur selon la grille suivante pour ceux ayant participé aux championnats de section et/ou à la finale provinciale STAR Michel-Proulx :

Catégorie	Section B
Sans-limites	50 \$
Pré-juvenile (danse, couple)	150 \$
Juvenile (danse, couple)	150 \$

Règlements :

1. Ce programme de bourses est annuel et ne consiste nullement en un droit acquis aux patineurs. Les montants seront versés conditionnellement à la disponibilité des fonds du CPA Pointe-aux-Trembles.
2. Un formulaire de demande de bourse en annexe doit être obligatoirement complété par les parents une fois la compétition provinciale terminée.

Compétitions obligatoires et autres prérequis

Pour les patineurs **STAR**, les trois meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés parmi les compétitions auxquelles il aura participé au Québec.

PATINEURS ÉLITES 2018-2019

Critères patineurs en simple

Pré-juvénile moins de 11 ans	Avoir réussi le test STAR 5 (Junior bronze) de style libre et être âgés de moins de 11 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition.
Juvenile moins de 14 ans.....	Avoir réussi le test STAR 5 (Junior bronze) de style libre et être âgés de moins de 14 ans au 1 ^{er} juillet qui précède la compétition.
Pré-novice	Avoir réussi le test STAR 5 (Junior bronze) de style libre et être âgés de moins de 16 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition.
Novice	Avoir réussi le test OR de style libre et être âgés de moins de 17 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition.
Junior.....	Avoir réussi le test OR de style libre et être âgés de moins de 19 ans au 1 ^{er} juillet qui précède la compétition.
Senior	Avoir réussi le test OR de style libre et aucune limite d'âge.

Critères patineurs en danse

Pré-novice	Avoir réussi le test STAR 5 (Junior bronze) de danse ou un test de niveau supérieur et être âgés de moins de 18 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition.
Novice	Avoir réussi au moins deux danses sur tracé du test OR de danse ou un test de niveau supérieur et être âgés de moins de 19 ans pour une femme et moins de 21 ans pour un homme.
Junior.....	Avoir réussi le test complet OR de danse et être âgés de moins de 19 ans pour une femme et moins de 21 ans pour un homme.
Senior	Avoir réussi le test complet OR de danse et aucune limite d'âge.

Critères patineurs en couple

Pré-novice	Avoir réussi le test STAR 5 (Junior bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur et être âgés de moins de 18 ans le 1 ^{er} juillet.
Novice	Avoir réussi le test OR de style libre et aucune limite d'âge.
Junior.....	Avoir réussi le test OR de style libre et aucune limite d'âge.
Senior	Avoir réussi le test OR de style libre et aucune limite d'âge.

➤ *Pour les catégories sans limites, pré-juvénile danse/couple et juvénile danse/couple, le CPAT considérera ces patineurs comme étant des patineurs STAR. (voir page 8)*

Bénéfices d'un patineur élite :

- Favorisés dans l'obtention des solos/spots pour la revue sur glace.
- Éligibles à une bourse d'encouragement au développement du patineur selon la grille suivante :

Bourse d'encouragement du patineur élite

Les patineurs qui sont en année de transition (STAR vers compétitif) qui ne remplissent pas tous les critères du CPAT n'auront pas droit à la bourse d'encouragement au développement.

BOURSES D'ENCOURAGEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU PATINEUR *

Catégorie simple	Championnats			
	Canadiens	Défi	Section	Sous-section
Pré-juvénile	s.o.	s.o.	150 \$	s.o.
Juvénile (avec Georges-Éthier)	s.o.	s.o.	300 \$	150 \$
Juvénile moins de 14 ans	s.o.	s.o.	150 \$	s.o.
Pré-novice	s.o.	500 \$	300 \$	150 \$
Novice	1 000 \$	500 \$	300 \$	150 \$
Junior	1 000 \$	500 \$	300 \$	150 \$
Senior	1 000 \$	500 \$	300 \$	150 \$

Catégorie danse/couple	Canadiens	Défi	Section
Pré-Novice	s.o.	300 \$	150 \$
Novice	700 \$	300 \$	150 \$
Junior	700 \$	300 \$	150 \$
Senior	700 \$	300 \$	150 \$

Règlements :

1. **Bourse maximale et non cumulative, déterminée par le plus haut championnat atteint.** Ce programme de bourses est annuel et ne consiste nullement en un droit acquis aux patineurs. Les montants seront versés conditionnellement à la disponibilité des fonds du CPA Pointe-aux-Trembles.
2. Pour l'année 2018-2019, les bourses seront distribuées au prorata selon le nombre de compétitions obligatoires participées dans l'année.
3. Le formulaire de demande de bourse disponible en téléchargement doit être obligatoirement complété et remis immédiatement après le championnat de section B 2018.

Compétitions obligatoires et autres prérequis

- **Avoir participé aux compétitions suivantes :** Championnats d'été, Georges-Éthier/Sous-section (si éligible), Compétition invitation Maurice-Richard (pré-juvénile et juvénile), Championnats de section (si qualifié), Finale régionale des Jeux du Québec (ou des Jeux la Participation ou Championnats canadiens) et finale provinciale des Jeux du Québec (ou des Jeux de la Participation – si qualifié) ou Michel-Proulx (pré-juvénile – si qualifié). Si un patineur ne peut participer à l'une des compétitions, il devra néanmoins justifier son désistement par un certificat médical.
- S'engager à être bénévole à un ou des événements du CPAT (minimum de 12 heures **avec confirmation sur document disponible en téléchargement**), ou à enseigner au CPAT (entraîneur amateur) ou être inscrit sur une parcelle du club (la période sur laquelle le bénévolat sera calculé est du 1^{er} mars au 28 février).

Les patineurs élités qui transfèrent de club d'appartenance ont droit aux bénéfices de la façon suivante :

- 1^{ère} année : aucun bénéfice.
- 2^e année : 100% de la bourse d'encouragement.

SYSTÈMES DE POINTAGE POUR LAURÉATS ET REVUE SUR GLACE

GRILLE RUBAN (STAR 1, STAR 2 & STAR 3)

Point d'évaluation globale

Ruban OR.....	4 points
Ruban argent	3 points
Ruban bronze	2 points
Ruban participation	1 point

GRILLE DE POINTAGE DU CPAT – POINTS DE RENDEMENT (STAR 4 & + ET COMPÉTITEURS CPC)

	<u>NOMBRE DE PATINEURS</u>				
	150 et +	100 et 149	50 et 99	25 et 49	0 et 24
Entre 90 et 100 %	10	9	8	7	6
Entre 80 et 89,99 %	9	8	7	6	5
Entre 70 et 79,99 %	8	7	6	5	4
Entre 60 et 69,99 %	7	6	5	4	3,5
Entre 50 et 59,99 %	6	5	4	3	3
Entre 40 et 49,99 %	5	4	3	2,5	2,5
Entre 30 et 39,99 %	4	3	2,5	2	2
Entre 20 et 29,99 %	3	2	2	1,5	1,5
Entre 10 et 19,99 %	2	1	1	1	1
Entre 0 et 9,99 %	1	0,5	0,5	0,5	0,5

Calcul des points de rendement

$$\frac{[\text{Nombre total de patineurs} - \text{classement du patineur}]}{\text{Nombre total de patineurs dans la catégorie}} \times 100$$

SYSTÈME DE POINTAGE DE BASE PATINEURS ÉLITES

POINTS DE BASE (une fois par année de compétition)

Senior	10 points
Junior.....	8 points
Novice.....	6 points
Pré-novice.....	4 points

Juvenile 2 points
 Pré-juvenile..... 1 point

- La catégorie dans laquelle un patineur est inscrit aux Championnats de section, sera la catégorie déterminante pour le calcul **des points de base**.

POINTS POUR LES COMPÉTITIONS OBLIGATOIRES DES ÉLITES

<p>Championnats</p> <p>Championnats d'été</p> <p>point de participation</p> <p>points de classement (résultats combinés) (par groupes)</p> <p>points de rendement (groupes combinés)</p>	<p>ii.</p>	<p>Sous-section du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 point de participation ➤ Points de classement (résultats combinés) (par groupes) ➤ Points de rendement (groupes combinés) 	<p>Georges-</p>
<p>Championnats de</p> <p>Championnats de Québec</p> <p>point de participation – programme court</p> <p>point de participation – programme long</p> <p>points de classement (finale seulement)</p> <p>points de rendement (groupes combinés)</p>	<p>iv.</p>	<p>invitation Maurice-Richard (pré-juvenile et juvenile seulement)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 point de participation ➤ Points de classement (par groupes) ➤ Points de rendement (groupes combinés) 	<p>Compétit</p>
<p>Défi de l'Est/Ouest</p> <p>point de participation – programme court</p> <p>point de participation – programme long</p> <p>points de classement (finale seulement)</p> <p>points de rendement</p>	<p>vi.</p>	<p>canadiens</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 point de participation – programme court ➤ 1 point de participation – programme long ➤ Points de classement (finale seulement) ➤ Points de rendement 	<p>Champio</p>
<p>Finale régionale</p> <p>Jeux du Québec (ou de la Participation) ou Michel-Proulx (pré-juvenile)</p> <p>point de participation</p> <p>points de classement (finale seulement)</p> <p>points de rendement (finale seulement)</p>	<p>viii.</p>	<p>des Jeux du Québec ou de la Participation ou Michel Proulx (juvenile)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 point de participation demi-finale (s'il y a lieu) ➤ 1 point de participation finale ➤ Points de classement (finale seulement) ➤ Points de rendement 	<p>Finale pr</p>

Point de classement (applicable aux patineurs élite seulement)

- 1..... 4 points
- 2..... 3 points
- 3..... 2 points
- 4..... 1 point

Blessure

Si un patineur ne peut participer à l'une des compétitions provinciales ou nationales, il devra néanmoins être inscrit et justifier son désistement par un certificat médical. La moyenne des points de ses autres compétitions provinciales lui sera accordée pour cette compétition.

SOLOS, SPOTS ET FIGURATIONS

REVUE SUR GLACE

Règlements généraux

- Un entraîneur professionnel qui s'est inscrit en tant que patineur au sein du CPAT pourra participer à la revue sur glace **ou** décider d'assister au niveau des chorégraphies de la revue sur glace (il ne pourra pas faire les deux).
 - Les patineurs STAR et ÉLITE qui transfèrent de club d'appartenance n'ont pas droit au solo, ni spot, ni figuration, la première année de leur transfert. Pour la deuxième année, les patineurs cumulent 100% des points.
 - Pour être éligible à un solo, spot ou figuration, les patineurs doivent obligatoirement être membres en règle du CPAT et être inscrit à une parcelle complète au CPAT ou faire partie à temps plein d'un sport-études reconnu.
 - Âge limite pour l'obtention de spot ou figuration pour les patineurs STAR. Au 1^{er} juillet 2018, les patineurs devront être âgés de moins de :
 - **STAR 2** : moins de 11 ans (fille), 12 ans (garçon).
 - **STAR 3** : moins de 12 ans (fille), moins de 14 ans (garçon).
 - **STAR 4** : moins de 13 ans (fille), moins de 14 ans (garçon).
 - **STAR 5** : moins de 15 ans (fille), moins de 16 ans (garçon).
 - **STAR 6, STAR 8, STAR 10** : moins de 17 ans.
 - **OR** : moins de 19 ans.
- * À noter, que les STAR 7, STAR 9 qui sont des programmes courts ainsi que les catégories Interprétations ne sont pas considérées.*
- Pour avoir droit à un spot à la revue sur glace, un patineur STAR ne pourra faire partie de la même catégorie que pour une période de 2 ans. Pour la catégorie STAR 2, un patineur ne pourra concourir plus de 2 ans dans ces catégories, sauf s'il a moins de 9 ans (au 1^{er} juillet précédent la revue). Le début de la période de deux ans, entrera en vigueur lorsque le patineur aura participé à deux compétitions consécutives dans la même catégorie. À partir de la catégorie STAR 8, il n'y a plus de limite de temps.
 - Si deux patineurs ont le même nombre de points, le solo/spot sera accordé à celui qui sera dans la plus haute catégorie.
 - En cas d'égalité dans les pointages, le Club utilisera la méthode suivante pour départager :
 - **STAR 1-2-3-4** : Parmi les trois meilleurs résultats retenus, c'est le plus grand nombre de mention OR au total des trois feuilles de pointage retenues qui sera considéré.
 - **STAR CPC et Élites** : Le plus haut pointage technique atteint par le patineur en cours de saison au Québec sera considéré.
 - Si un patineur est refusé à une compétition parce qu'il n'y a pas d'autres patineurs dans cette catégorie ou parce qu'il y a trop de patineurs, on lui accordera pour cette compétition, la moyenne des points récoltés au cours de ses autres compétitions.

Distribution des solos/spots

L'attribution des solos/spots et figurations se fera dans l'ordre suivant pour les patineurs membres en règle du CPAT.

1. Patineur qui passe au rang de professionnel pour enseigner au CPAT, avec preuve qu'il a complété la phase 3 de son niveau 1 (critères pour enseigner au CPAT : 2 OR, Junior argent en style libre).
 2. Patineur de l'Équipe nationale.
 3. Patineur ayant participé aux Championnats canadiens.
 4. Patineur ayant reçu une assignation pour participer à une compétition internationale.
 5. Patineurs junior et senior de compétition
 - Doivent avoir participé au 2/3 des compétitions provinciales (sous-section/section obligatoire).
 6. Patineur Élite (selon la grille de pointage du CPAT)
 - Doivent avoir participé au 2/3 des compétitions provinciales (section obligatoire).
 7. Patineur STAR
 - 30% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories STAR 2-3 (grille ruban).
 - 30% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories STAR 4-5 (grille de pointage du CPAT).
 - 20% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories sans-limites, pré-juvénile danse, couple et juvénile danse et couple (grille de pointage du CPAT).
 - 20% des patineurs seront sélectionnés dans les catégories STAR 6, STAR 7, STAR 8, STAR 10 et OR (grille de pointage du CPAT).
- 6 solos par année seront attribués. (en excluant les solos d'adieux)
- Un maximum de deux solos de danse pourra être accordé par année (grille de pointage du CPAT). Si plus de deux couples de danse participent aux Championnats canadiens, les deux solos de danse seront répartis au prorata des points.
- Le nombre des spots varient d'une année à l'autre selon les besoins et le nombre de numéros
- Un spot est réservé au meilleur patineur masculin en autant qu'il soit inscrit à la grille de pointage et que les critères d'âge sont respectés. Ce spot peut être rotatif selon la distribution des figurations.